

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 septembre 2019, à compter de 13 h 20, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier

Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis

M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
M. le conseiller Clément Genest, Lévis

M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
 M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré

M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec

M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans

M. le conseiller Rémy Normand, QuébecMme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec

M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents:

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président

M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil

Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
 Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
 M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont également présents :

Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
 M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président et du vice-président de la CMQ, M. Guy Dumoulin est désigné pour ouvrir et présider la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº C-2019-63

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
 - Reporter le point 4AT) 1 Rapport sur l'opportunité de modifier le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2019

Résolution n° C-2019-64

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2019.

Adoptée

Appui à la Ville de Château-Richer

Résolution nº C-2019-65

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu : CONSIDÉRANT l'enjeu de sécurité routière;

• D'offrir un appui à la Ville de Château-Richer dans ses démarches afin d'obtenir une voie de contournement.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable : Direction générale

Adoptée

Appui à la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury dans le cadre de leur demande d'aide financière au programme FIMEAU

Résolution n° C-2019-66

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

 D'appuyer la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury dans sa démarche qui consiste à déposer une demande d'aide financière auprès du programme gouvernemental Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour financer le raccordement du secteur Vermont-sur-lelac à l'usine de traitement des eaux usées de la Municipalité.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable: Direction générale

Adoptée

Ressources humaines - Plan d'effectifs

Résolution n° C-2019-67

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

• De modifier le plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec afin que la classe d'emploi et le titre de la conseillère en communication, classe 3, soit désormais chef d'équipe des communications, classe 4 et ce, jusqu'au 31 octobre 2021.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019 Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée

États comparatifs des revenus et dépenses

Les états financiers comparatifs sont déposés.

Certificat de crédits pour l'exercice financier 2020

Le certificat de crédits pour l'exercice financier 2020 est déposé.

Adoption du Règlement nº 2019-96 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire nº 2019-91 – modification d'une carte

Résolution nº C-2019-68

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

 D'adopter le Règlement nº 2019-96 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire nº 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Étude - Analyse de la valeur économique du capital naturel du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent

Résolution nº C-2019-69

Sur proposition de M. Sylvain Juneau, appuyée par M. Clément Genest, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de l'étude « La valeur économique des écosystèmes naturels et agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent » réalisée par Ouranos et l'Université du Québec en Outaouais ainsi que du résumé de l'étude, datée septembre 2019.
- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à transmettre cette étude ainsi que son résumé aux composantes et à les diffuser sur le site Internet de la CMQ.
- D'inviter les composantes de la CMQ à utiliser les résultats de cette étude dans leur planification d'aménagement et de développement de leur territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Avis de conformité sur le Règlement RV-2019-19-07 de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2019-70

Sur proposition de M. Clément Genest, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé adopté par la Ville de Lévis;
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la Ville de Lévis le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le Règlement nº 05-2019 de la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution n° C-2019-71

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement nº 05-2019 modifiant le règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé nº 02-2004 visant à modifier les grandes aires d'affectations sur le territoire de la ville de Shannon et à autoriser de façon conditionnelle certains usages dans les affectations RUR-1 et RF-3 sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat:
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement R.A.V.Q. 1257 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec

Résolution n° C-2019-72

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

 D'informer l'agglomération de Québec que le « projet de règlement R.A.V.Q.1257 modifiant le règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement de la caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant » apparaît conforme aux objectifs et aux stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

• De transmettre au conseil d'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec (Règlement R.A.V.Q. 1277)

Résolution n° C-2019-73

ATTENDU QUE l'agglomération de Québec (agglomération) a adopté, le 4 juillet 2019, le règlement R.A.V.Q. 1277 édictant le **Schéma d'aménagement et de développement révisé** (SADR), lequel vise sa conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE l'agglomération a transmis le SADR à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) le 23 juillet 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la CMQ doit donner un avis sur ce document eu égard à sa conformité au PMAD. Le délai pour se prononcer se termine le 21 septembre 2019;

ATTENDU QUE le Règlement R.A.V.Q. 1277 remplace le **Schéma d'aménagement et de développement révisé** (SADR) adopté le 20 juin 2018 afin de tenir compte des demandes contenues dans l'avis gouvernemental du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation transmis à la Ville de Québec le 19 octobre 2018:

ATTENDU QUE les modifications apportées par l'agglomération en réponse à l'avis gouvernemental sont conformes aux orientations et objectifs énoncés dans le PMAD :

CONSÉQUEMMENT, le conseil de la CMQ est d'avis que le règlement R.A.V.Q. 1277 est conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- D'approuver le règlement R.A.V.Q. 1277 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Zones inondables - Acquisition de données LiDAR topographie le long des cours d'eau

Résolution n° C-2019-74

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

• D'annuler l'appel d'offres E-2019-71-01 concernant l'acquisition de données LiDAR topographiques aéroportées le long des cours d'eau retenus pour le projet de cartographie des zones inondables.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables – Octroi d'un contrat pour un LiDAR topobathymétrique

Résolution nº C-2019-75

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

D'octroyer le contrat à la firme Woolpert inc. pour procéder à l'acquisition de données LiDAR topobathymétrique le long des cours d'eau identifiés dans le cadre du projet de cartographie et d'actualisation des zones inondables sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, pour un montant de 558 884,49 \$ (taxes incluses) en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 28 août 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Certificat trésorerie: CT-2019-57

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Étude de l'impact des installations sanitaires autonomes et des sels de déglaçage sur la qualité d'eau des puits individuels

Résolution n° C-2019-76

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

• De prendre acte de l'Étude de l'impact des installations sanitaires autonomes et des sels de déglaçage sur la qualité d'eau des puits individuels, produite par Gabriel Bolduc Deraspe, Gaétan Daigle et François Proulx pour la Communauté métropolitaine de Québec, datée d'octobre 2018.

Référence: Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable: Environnement

<u>Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires de l'Université Laval – demande de coopération France-Québec</u>

Résolution n° C-2019-77

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'appuyer la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (Chaire DDSA) dans sa demande d'échange France-Québec au fonds Émerillon et autoriser la direction générale à convenir avec la Chaire DDSA des modalités:
- De contribuer avec la Chaire DDSA à l'élaboration du programme d'échange afin de présenter à la délégation française les projets structurants de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis à l'égard de l'agriculture et de l'agroalimentaire;
- Conditionnellement à l'acceptation, par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, de la demande financière au fonds Émerillon, autoriser un membre du conseil et un fonctionnaire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à participer à l'échange et autoriser les frais de la délégation de la CMQ pour un montant maximal de 3 800 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Certificat trésorerie : CT-2019-58 Responsable : Environnement

Adoptée

Pour une mobilité durable sur le territoire de la CMQ - Guide de bonnes pratiques à l'intention des générateurs de déplacements

Résolution nº C-2019-78

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

 De rendre public, lors de l'activité de lancement, le document intitulé Pour une mobilité durable sur le territoire de la CMQ - Guide de bonnes pratiques à l'intention des générateurs de déplacements, réalisé par Mobili-T et en faire la promotion.

Référence : Rapport décisionnel du 19 septembre 2019

Responsable: Transport et mobilité

Adoptée

Bordereau d'information

- A) Contrats octroyés par le comité exécutif :
 - 1) Zones inondables Octroi d'un ou de contrats avec les OBV pour la réalisation d'une description des cours d'eau: Dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables, autoriser la direction générale à convenir et signer un ou des contrats avec l'OBV Charlevoix-Montmorency, l'OBV de la Capitale, la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, l'OBV du Chêne, le COBARIC et l'OBV Etchemin pour une banque d'heures, pour une somme maximale de 75 000 \$ (taxes incluses), afin d'obtenir les services

requis relativement à la réalisation des études diagnostiques des cours d'eau ciblés.. - Résolution n° E-2019-91

- 2) Entente agroalimentaire 2017-2019 Projet 4.3 Création d'une coopérative régionale de travailleurs agricoles Mandat pour l'analyse et la compilation d'un sondage : Dans le cadre du projet 4.3 « Création d'une coopérative régionale de travailleurs » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, octroyer un contrat au consultant Expérience stratégique LC inc. pour un montant de 3 500 \$ avant taxes, afin de produire un rapport d'analyse détaillé du sondage, réalisé en avril 2019, portant sur la possibilité de doter la région d'une Coopérative de remplacement de travailleurs agricoles Résolution n° E-2019-94
- 3) Conférence annuelle 2020 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent Octroi de contrat Services hôteliers: Octroyer un contrat à l'Hôtel Château Laurier Québec pour des services hôteliers dans le cadre de la conférence annuelle 2020 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (13 au 16 mai 2020) pour un montant de 66 546,37 \$, taxes et frais inclus.; Octroyer un contrat aux Production Expert'ease inc. au montant de 4 395,75 \$ (taxes incluses) pour le service audiovisuel. Résolution n° E-2019-98
- 4) Zones inondables Octroi d'un contrat (banque d'heures) pour la réalisation de relevés d'arpentage des délaissés de crue identifiés au terrain en mai 2019: Dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables, autoriser la direction générale à octroyer un contrat à une firme d'arpentage afin de géoréférencer de façon très précise, les marques laissées par les rivières lorsqu'elles ont atteint leur limite maximale lors de la crue printanière de 2019, pour une somme maximale de 22 000 \$ (taxes incluses).. Résolution n° E-2019-99
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1er janvier au 31 août 2019
- Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 mai 2019
- D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 6 juin 2019
- E) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 juin 2019
- F) 2019-07-09 Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec Plans régionaux de conservation des milieux humides et hydriques
- G) 2019-07-26 Lettre de MCCQ Nomination au conseil d'administration
- H) 2019-07-18 Reddition de comptes annuelle dans le cadre des Alliances pour la solidarité région de la Capitale-Nationale
- 1) 2019-08-02 Lettre du MTQ Financement du projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ
- J) 2019-08-06 Lettre du MAMH Plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations

Divers

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

PROCÈS-VERBAL

-9-

Clôture de la séance

Résolution n° C-2019-79

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

• De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions nos C-2019-63 à C-2019-79 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GUY DUMOULIN	(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE	SECRÉTAIRE CORPORATIVE